

Avis n°1	Conseil Municipal du 19 juin 2017																
Direction Générale	Domaine de compétence : Aménagement du territoire																
<p>Le Lundi 19 Juin deux mille dix-sept à 19 h 00, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la Mairie, sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe Fait.</p>																	
<table border="1"> <tr> <td colspan="2"><u>Date de convocation</u> :</td> </tr> <tr> <td colspan="2">13/06/2017</td> </tr> <tr> <td><u>Membres présents</u> :</td> <td>30 puis 31 (arrivée de Mme COUSIN Angélique à 19 h 45)</td> </tr> <tr> <td><u>Membres ayant donné pouvoir</u> :</td> <td>3 puis 2</td> </tr> <tr> <td><u>Membre(s) excusé(s)</u> :</td> <td></td> </tr> <tr> <td><u>Membre(s) non excusé(s)</u> :</td> <td></td> </tr> <tr> <td><u>Nombre de votants</u> :</td> <td>33</td> </tr> <tr> <td colspan="2">Affiché le 20/06/2017</td> </tr> </table>	<u>Date de convocation</u> :		13/06/2017		<u>Membres présents</u> :	30 puis 31 (arrivée de Mme COUSIN Angélique à 19 h 45)	<u>Membres ayant donné pouvoir</u> :	3 puis 2	<u>Membre(s) excusé(s)</u> :		<u>Membre(s) non excusé(s)</u> :		<u>Nombre de votants</u> :	33	Affiché le 20/06/2017		<p><b>Présents</b> : Monsieur Philippe FAIT, Madame Monsieur Bernard GHESELLE, Christelle BEAURAIN, Monsieur Sébastien BAILLET, Monsieur Frédéric CADET, Monsieur Lucien BONVOISIN, Monsieur Bagdad GHEZAL, Madame Dominique DELSAUX, Madame Kathy HANQUEZ, Adjoint, Monsieur Gérard ANDRE, Madame Maryse MAILLART,, Madame Martine GHEZAL, Monsieur Joël DACHICOURT, Madame Charlotte PERRAULT, Monsieur Yvon BRIHIER, Monsieur Richard KASPZAK, Mme Laurie CAFFIER, Monsieur Jean-Michel GOSELIN, Monsieur Christian RAMET, Madame Josiane BOUTOILLE, Madame Isabelle ROMANCANT, Monsieur Pascal THIEBAUX, Monsieur Stéphane SAGNIER, Madame Stéphanie CODRON, Monsieur Jean-Pierre LAMOUR, Madame Monique VAMBRE, Monsieur Jean-Paul HAGNERE, Monsieur Francis LEROY, Monsieur Francis GRAVET, Monsieur Edouard YDEE, conseillers municipaux.</p> <p><b>Absents excusés ayant donné pouvoir</b> : Madame Martina DESCHARLES à Monsieur Le Maire, Madame Angélique COUSIN (arrivée à 19 h 45) à Madame Hanquez Cathy, Madame Stéphanie DANNE à Monsieur THIEBAUX Pascal.</p> <p><b>Absent (s) excusé (s)</b> : 3 puis 2</p> <p><b>Absent (s) non excusé (s)</b> :</p> <p><b>Votants</b> : 33</p> <p><b>Secrétaire de séance</b> : Madame Laurie CAFIER</p>
<u>Date de convocation</u> :																	
13/06/2017																	
<u>Membres présents</u> :	30 puis 31 (arrivée de Mme COUSIN Angélique à 19 h 45)																
<u>Membres ayant donné pouvoir</u> :	3 puis 2																
<u>Membre(s) excusé(s)</u> :																	
<u>Membre(s) non excusé(s)</u> :																	
<u>Nombre de votants</u> :	33																
Affiché le 20/06/2017																	
Objet : Aire d'accueil des grands rassemblements des gens du voyage																	
Rapporteur : Monsieur le Maire																	
Synthèse de la délibération :	Aire d'accueil des grands rassemblements des gens du voyage																

Par délibération n°13 du 3 juillet 2008, l'assemblée délibérante avait émis un défavorable à la localisation de l'aire de grand passage sur le terrain préconisé par la Communauté de Communes Mer et Terres d'Opale.

Par délibération n°20 du 16 octobre 2014, l'assemblée délibérante avait réitéré son avis défavorable à la localisation de l'aire de grand passage sur le terrain préconisé par la Communauté de Communes Mer et Terres d'Opale.

Le Conseil Municipal tient à confirmer les avis émis en 2008 et en 2014 et son opposition à l'installation d'une aire de grand passage sur le territoire de la Ville d'Étaples-sur-mer et rappelle que sur le territoire de la Communauté d'Agglomération des 2 Baies en Montreuillois, la Commune d'Étaples est en conformité avec le schéma départemental d'accueil des gens du voyage du Pas-de-Calais annexé à l'arrêté préfectoral du 20 avril 2012.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'émettre un avis défavorable à l'installation d'une aire de grand passage sur le territoire étaplois
- d'adresser copie de la présente délibération à Monsieur le Préfet sous-couvert de Monsieur le Sous Préfet

La délibération est adoptée par **32 voix pour et 1 abstention.**

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus

*Délibération rendue exécutoire  
en vertu de sa publication  
et de sa transmission au Contrôle de  
légalité le (voir visa)*

Le Maire

Philippe Fait



*La présente délibération peut faire l'objet dans les deux mois suivant leur publication*

1. *d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire*
2. *d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

062-216203182-20170619-avis1-19062017-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/06/2017